

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2026-248
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Approbation des plans de financement des France Services de Saint-Flour Communauté
Maison des Services de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride et Neuvéglise-Sur-
Truyère**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-127 en date du 12 mai 2026 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Rappelant l'homologation « France Services » de la Maison des Services de Chaudes-Aigues et de Pierrefort en janvier 2020, celle de Ruynes-en-Margeride obtenue en octobre 2020 et celle de Neuvéglise-Sur-Truyère obtenue en août 2021 ;

Rappelant le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté, au titre de son Axe 1 en faveur d'une politique attractive et dont l'une des priorités est de consolider l'offre de services, notamment des services publics ;

Considérant la constitution d'un maillage territorial avec le pôle urbain de Saint-Flour et les quatre Maisons de Services en faveur du maintien et de la consolidation de l'offre de services de proximité en faveur des habitants de Saint-Flour Communauté ;

Considérant l'offre de services de ces équipements organisés sur la base des critères d'exigences de l'homologation « France Services » et ce portant sur :

- les missions d'accueil, d'accompagnement et/ou d'orientation des usagers vers les opérateurs,
- la mise à disposition de différents équipements (WI-FI public, espace informatique, salle de réunion...),
- le développement d'un programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable ;

Considérant la mutualisation de services par ailleurs de chacun des équipements accueillant en leur sein d'autres services (bureau de tourisme et/ou agence postale et/ou médiathèque et/ou services de mobilité) ;

Considérant la croissance de fréquentation des « France Services » communautaires, appréciée notamment lors du Comité de pilotage annuel, en date du 11 juin 2026, en présence d'un certain nombre de partenaires et de l'Etat ;

Considérant les budgets prévisionnels de fonctionnement 2026 de :

- ✓ la « France Services » de Chaudes-Aigues s'élevant en dépenses et recettes à 86 263,75 €,
- ✓ la « France Services de Pierrefort s'élevant en dépenses et recettes à 83 122,91 €,
- ✓ la « France Services » de Ruynes-en-Margeride s'élevant en dépenses et recettes à 100 601,55 €,
- ✓ la « France Services » de Neuvéglise-Sur-Truyère s'élevant en dépenses et recettes à 100 485,05 €,

et détaillés comme suit :

Dépenses prévisionnelles 2026				
	France Services Chaudes-Aigues	France Services Pierrefort	France Services Ruynes-en- Margeride	France Services Neuvéglise-Sur- Truyère
Achat	6 140,00 €	7 535,00 €	17 765,00 €	11 100,00 €
Services extérieurs	18 390,00 €	6 995,00 €	9 775,00 €	14 900,00 €
Autres services extérieurs	3 820,00 €	3 470,00 €	10 060,00 €	2 800,00 €
Impôts et vers. assimilés	150,00 €	0,00 €	0,00 €	
Charges de personnel	53 322,20 €	60 681,36 €	58 560,00 €	57 826,50 €
Ch. fonctions support	4 441,55 €	4 441,55 €	4 441,55 €	4 441,55 €
Charges financières		0,00 €		9 240,50 €
TOTAL	86 263,75 €	83 122,91 €	100 601,55 €	100 485,05 €

Recettes prévisionnelles 2026				
	France Services Chaudes-Aigues	France Services Pierrefort	France Services Ruynes-en-Margeride	France Services Neuvéglise-Sur-Truyère
FNADT + Fonds National France Services	57 500,00 €	57 500,00 €	57 500,00 €	57 500,00 €
Autres subventions d'exploitation			16 368,00 €	
Remboursement de charges	812,27 €		10 709,74 €	14 880,52 €
Produits de gestion courante	3 844,00 €	3 750,20 €	3 367,68 €	500,00 €
Autofinancement Saint-Flour Communauté	24 107,48 €	21 872,71 €	12 656,13 €	27 604,53 €
TOTAL	86 263,75 €	83 122,91 €	100 601,55 €	100 485,05 €

Rappelant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les plans de financement 2026 de fonctionnement des France Services de Saint-Flour Communauté tels que précisés ci-dessus ;

Article 2 : De solliciter les subventions auprès de l'État à hauteur forfaitaire de 57 500,00 € par site, dont 25 000 € du FNADT, 22 500,00 € du Fonds National France Services et 10 000,00 € issus du bonus ruralité, pour chacune des maisons France Services de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride et Neuvéglise-Sur-Truyère ;

Article 3 : De dire que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 5 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le **15 JUN 2026**

Le Président

Philippe DELORT

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le 15 JUN 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **15 JUN 2026**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260615-DEC2026-248-AU
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026